

DEPARTEMENT DU NORD
CCAS de SEBOURG

DELIBERATION N° 01.11/2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf novembre à 11h00, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la Commune de SEBOURG, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno CELLIER, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil d'Administration : 24/11/2022

PRESENTS : Bruno CELLIER - Martine BAURIN - Renée HEMON - Jeannine FLAMENT – Dominique BUSSIGNIES - Catherine TONDREAU - Florence LIENARD – Thomas HALLUIN - Christiane DENORME - Martine BASSEZ -

Absent.e.s – excusé.e.s – procuration :

Brigitte HARLAUX qui a donné procuration à B. Cellier

Sylvie GUILLEMIN qui a donné procuration à M. Bassez

Claudie DURIEUX qui a donné procuration à M. Baurin

Absent.e.s – excusé.e.s : Nathalie AUGAIT –

Absent.e.s : Marcel PATOU

Secrétaire de séance : Thomas HALLUIN

OBJET : DM 1 au BP 2022

Suite à la délibération du 16.06.2022, permettant à [RGPD : donnée privée occultée] de bénéficier du non remboursement de sa dette, soit 283.62 euros, et à la demande du Trésor Public, il y a lieu de mettre des crédits à l'article 673, provenant de l'article 6232 du BP 2022.

Proposition de virements de crédits validée, à l'unanimité, pour un montant de 300.00 euros.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, devant le Tribunal Administratif de Lille.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Publié sur le site Internet le 06.12.2022

Envoyé et reçu au contrôle de légalité
le 30.11.2022

Numéro unique de télétransmission

ID 059-265905596-20221129-

221122_D1637VD-DE



